

Paris, le 13 JAN. 2021

Maître,

J'ai bien reçu la correspondance que vous avez souhaité me faire parvenir au nom de Madame Jacqueline TEISSIER-RIMBAUD et de Monsieur Dominique TEISSIER, respectivement arrière petite-nièce et arrière petit-neveu d'Arthur Rimbaud.

Sensible à votre démarche et aux raisons qui l'ont guidée, je tiens à vous en remercier et à vous assurer de toute l'attention avec laquelle j'ai pris connaissance des arguments de vos clients contre l'entrée au Panthéon d'Arthur Rimbaud.

Figure majeure de la littérature française, poète incontournable et esprit rebelle, la mémoire de l'auteur du « Dormeur du val » est vivace. Par son œuvre et les hommages qui lui sont régulièrement rendus, le nom du célèbre écrivain perdure dans notre histoire et se perpétue avec constance.

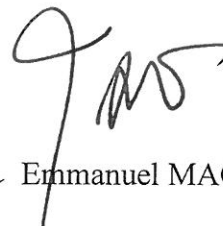
A cet égard, et vous l'évoquez, une pétition a été rendue publique visant à demander l'entrée au Panthéon d'Arthur Rimbaud et de Paul Verlaine.

La tradition qui s'est imposée depuis 1885 vise à honorer des personnalités dont les engagements publics sont identifiés à la transmission des valeurs de la République.

Compte tenu du rôle particulier que joue le Panthéon dans la construction d'une mémoire républicaine partagée, je ne souhaite pas aller à l'encontre de la volonté manifestée par la famille du défunt. La dépouille d'Arthur Rimbaud ne sera pas déplacée.

Arthur Rimbaud restera inhumé aux côtés des siens, dans le caveau familial du cimetière de Charleville-Mézières, sa ville natale et dernière demeure.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement,

Emmanuel MACRON

